

Assistance au contrôle fiscal et / ou social

Nous contribuons à votre sérénité en cas de contrôle.

Chaque année, l'administration effectue près de 50 000 contrôles fiscaux et l'URSSAF près de 150 000 contrôles sociaux.

De plus, avec l'introduction du Fichier des Écritures Comptables et la récente digitalisation des contrôles, il est normal de s'attendre à être un jour concerné !

Et dès qu'il est question de contrôle, les chefs d'entreprise sont inquiets.

À l'écoute de nos clients et souhaitant anticiper le renforcement des contrôles, EMARGENCE propose une assistance spécifique afin que la procédure se déroule dans les meilleures conditions et à coût réduit. Nous vous accompagnerons dans la préparation et la défense de votre dossier.

Notre accompagnement

Grâce à la mise en place d'un abonnement annuel, EMARGENCE vous assistera lors de contrôles que l'administration fiscale ou les organismes sociaux (URSSAF, RSI, congés payés, ...) effectueraient auprès de votre société.



Quand le contrôle survient, contactez Sophie NOUVEL :
s.nouvel@emargence.fr



Nous ajustons l'équipe nécessaire au bon déroulement du contrôle.



Nous gérons les relations avec l'administration.



Consacrez-vous à votre activité en toute sérénité.

Cette assistance comprend l'intervention d'une équipe dédiée, et ce jusqu'à 5 jours (équivalent à une facturation moyenne de 6 000 € HT) pour :

- Assurer une présence lors des rendez-vous importants notamment lors de la 1ère visite du contrôleur ;
- Gérer les relations avec le contrôleur pendant toute la procédure ;
- Constituer le dossier et fournir l'ensemble des éléments demandés ;
- Vérifier la légitimité des demandes émises par le ou les organes de contrôle ;
- Répondre avec expertise, à toutes les questions et demandes ;
- Préparer, le cas échéant, une réponse à la proposition de rectification.

Assistance au Contrôle Fiscal / Social (ACFS)



Tarifs

Le prix de l'abonnement est calculé en fonction de votre forme juridique, de votre chiffre d'affaire et du nombre de salariés.

Honoraires annuels	Jusqu'à 1 500 €	De 1 500 à 3 000 €	De 3 000 à 5 000 €	De 5 000 à 10 000 €	Plus de 10 000 €
• SCI, SC, SCM, SCP, BNC	70 € / an	140 € / an	290 € / an	350 € / an	500 € / an
• Entreprises sans salariés	80 € / an	150 € / an	300 € / an	470 € / an	800 € / an
• Entreprises avec salariés	120 € / an	200 € / an	380 € / an	570 € / an	1 000 € / an

Conditions générales

Contenu et étendue des travaux :

Cette assistance couvre les honoraires du Groupe Emargence, jusqu'à 5 jours d'intervention des collaborateurs en cas de contrôle fiscal et/ou social sur une même année civile.

Effectivité – Durée – Résiliation :

La souscription à l'offre est possible toute l'année sauf après connaissance d'un contrôle. La date d'effet du contrat devra être définie soit au 1er janvier de l'année de signature du contrat, soit au 1er janvier de l'année suivante. Aucune proratisation n'est possible.

Cette assistance sera effective à compter de la date d'effet du contrat et pour tous les avis de vérification reçus à compter de cette date.

L'abonnement est souscrit pour une période irrévocable d'un an et se renouvelle chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation par tout moyen avec un délai de préavis de 1 mois avant la date d'échéance du 31 décembre, soit avant le 30 novembre de chaque année.

Organisation de la mission :

Le client dispose de 30 jours pour informer EMARGENCE à compter de la connaissance du contrôle, afin que le Groupe puisse organiser le planning de ses équipes en conséquence.

Cette mission sera exécutée sous la direction d'un associé, expert-comptable, qui pourra se faire assister par d'autres intervenants du cabinet.

Conditions générales :

Cette mission est soumise aux conditions générales de vente du Groupe Emargence, sauf spécificités mentionnées ci-dessus.